

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA FAMILLE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

Arrêté du 19 janvier 2004 portant nomination au comité stratégique du programme national hépatites virales

NOR : SANP0420404A

Par arrêté du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées en date du 19 janvier 2004, sont désignés en application de l'article 4 de l'arrêté du 8 avril 2003 portant création du comité stratégique du programme national hépatites virales :

Huit représentants de sociétés savantes

Représentant de l'Association française pour l'étude du foie :
M. le professeur Bernard Filoche.

Représentant de la Société nationale française de gastro-entérologie :

M. le professeur Patrice Couzigou.

Représentant de la Société de pathologie infectieuse de langue française :

M. le professeur Gilles Pialoux.

Représentant de la Société nationale française de médecine interne :

M. le professeur Patrice Cacoub.

Représentante de la Société francophone de transplantation :

Mme la professeure Laurence Chiche.

Représentante de la Société française d'alcoologie :

M. le professeur François Paille.

Représentant de la Société française d'endoscopie digestive :

M. le professeur Thierry Ponchon.

Représentant de la Société française de microbiologie :

M. le professeur Jean-Michel Pawlotsky.

Cinq représentants d'associations d'usagers engagées dans la lutte contre les hépatites virales

Représentante de SOS Hépatites Fédération :

Mme Anne Degodet.

Représentant d'ASUD (Autosupport et prévention du VIH parmi les usagers de drogues) :

M. Etienne Matter.

Représentante du LIEN, association de lutte, d'information et d'étude des infections nosocomiales :

Mme Frédérique Potier.

Représentante d'AIDES, association de lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquis :

Mme Cynthia Benkhoucha.

Représentant de l'association Transhépatites :

M. Alain Marraud.

Neuf représentants d'associations professionnelles

Représentant du Conseil national de l'ordre des médecins :

M. le docteur Jackie Ahr.

Représentant du Conseil national de l'ordre des pharmaciens :

M. le professeur Claude Dreux.

Représentant du Conseil de l'ordre national des chirurgiens-dentistes :

M. le docteur Robert Regard.

Représentant du président des unions régionales des médecins libéraux :

M. le docteur Jean-Paul Jacques.

Représentant de la Fédération nationale des pôles de référence et réseaux hépatites :

M. le professeur Patrick Marcellin.

Représentant de la Fédération française d'addictologie :

M. le docteur Alain Morel.

Représentant de l'Association nationale des gastro-entérologues des hôpitaux généraux :

M. le docteur Jacques Denis.

Représentant du Club de réflexion des cabinets de groupes d'hépatogastro-entérologie :

M. le docteur Thierry Fontanges.

Représentant de l'Association des généralistes pour la réflexion et l'étude de l'hépatite C :

M. le docteur Laurent Cattan.

Représentante du bureau des directeurs d'agences régionales de l'hospitalisation

Mme Huguette Meleder.

Représentant de la conférence nationale des directeurs régionaux des affaires sanitaires et sociales

M. Alain Lopez.

Représentante de la conférence des médecins inspecteurs régionaux

Mme la docteure Anne Boucharlat.

Représentant de la conférence des directeurs généraux de centres hospitaliers régionaux et universitaires

M. Patrick Guillot.

Représentant de la conférence des directeurs de centres hospitaliers

M. Robert Chapel.

Représentants de la Fédération de l'hospitalisation privée

M. le docteur Gilles Schutz.

Mme Anne Daguanel-Nguyen, pharmacienne hospitalière.

Mme Anne Grob, pharmacienne biologiste.

M. Didier Borniche, infirmier.

Personnes qualifiées :

M. le professeur Daniel Dhumeaux.

M. le professeur Pierre Czernichow.

Mme Sandrine Loubière.

Mme Anne Coppel.

M. le docteur Abdou Goudjo.

M. le docteur Philippe Lang.

Est désigné au titre de l'article 5 de l'arrêté du 8 avril 2003 portant création du Comité stratégique du programme national hépatites virales :

Président du comité stratégique du programme national hépatites virales

M. le professeur Daniel Dhumeaux.

En application de l'article L. 1421-3-1 du code de la santé publique, les membres désignés par l'article 1^{er} du présent arrêté adressent au directeur général de la santé une déclaration mentionnant leurs liens directs ou indirects avec les entreprises commerciales et industrielles impliquées dans les processus de fabrication ou de commercialisation des produits de santé pouvant être utilisés dans la lutte contre les hépatites virales C et B. Cette déclaration devra également mentionner les liens directs et indirects que les membres sont susceptibles d'entretenir avec des organismes de conseils intervenant dans ce secteur.

Arrêté du 20 janvier 2004 portant admission à la retraite (directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux)

NOR : SANH0420430A

Par arrêté du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées en date du 20 janvier 2004, M. Rémy Pourrait, directeur